

BULLETIN DE PARIS NO. 12/12

Date: 26 Juillet 2012

Date Effective: 10 Août 2012

EXTENSION DES HORAIRES DE NEGOCIATION DE BLOCS ET EXTENSION DE LA "SESSION DU JOUR" DE CERTAINS CONTRATS DE PARIS

Sommaire:

Ce Bulletin informe les membres de l'extension des horaires de négociation de blocs pour certains contrats de 18:15 à 18:30 heures CET, et de l'extension de la " session du jour " pour les contrats de Futures sur Indice de 18:15 à 18:30 heures CET, effectif le 10 août 2012.

1. Ce Bulletin informe les membres de l'extension de la mise à disposition de la négociation de blocs pour les contrats de Paris suivants de 18:15 à 18:30 heures CET:

Contrats
Future sur FTSE EPRA NAREIT Euro Zone
Future sur FTSE EPRA NAREIT Europe
Future sur indice FTSEUROFIRST 80
Future sur indice FTSEUROFIRST 100
Options sur indice CAC 40®
Options sur actions et sur ETF

2. Les règles de déclaration des négociations de Blocs, telles que stipulées en 4.5.19 des Procédures de Négociation de NYSE Liffe, resteront inchangées. En particulier, il est précisé que dès qu'une négociation de bloc a été organisée, le membre ayant exécuté la négociation de bloc doit en transmettre les détails à la Bourse via LIFFE CONNECT® dès que possible. En tout état de cause, les détails de la négociation de bloc doivent être transmis:
 - (a) dans les cinq minutes pour une négociation de bloc qui n'était pas liée à l'exécution d'une transaction sur un autre instrument, sauf conditions de marché exceptionnelles; ou
 - (b) dans les quinze minutes dans le cas de:
 - (i) conditions de marché exceptionnelles; ou
 - (ii) d'une négociation de bloc qui était liée à l'exécution d'une transaction sur un autre instrument.

Les **marchés dérivés d'Euronext** comprennent les marchés dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration & Management respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext.

3. Enfin il est précisé que, le dernier jour de négociation d'une échéance la négociation de bloc continuera à clôturer à la même heure que le Carnet d'Ordre Central du contrat arrivant à expiration.
4. De plus, à effet du 10 Août 2012, l'heure de clôture de la " session du jour " et, en conséquence l'heure d'ouverture de la " session du soir ", passera de 18:15 à 18:30 heures CET pour les contrats de Paris suivants:

Contrats
Future sur indice CAC 40®
Future sur indice FTSE EPRA NAREIT Euro Zone
Future sur indice FTSE EPRA NAREIT Europe
Future sur indice FTSEUROFIRST 80
Future sur indice FTSEUROFIRST 100

5. Merci de bien vouloir noter que:
 - (a) toutes les transactions générées pendant la "session du jour" (de 08:00 à 18:30 heures CET), seront compensées le même jour (T); et
 - (b) toutes les transactions générées durant la "session du soir" (de 18:30 à 22:00 heures CET pour le contrat Future sur Indice CAC 40 et de 18:30 à 20:00 heures CET pour les autres contrats Future), seront intégrées le même jour, dès lors que LCH.Clearnet SA aura émis l'accusé de réception de la transaction, mais seront compensées le jour suivant (T+1) après l'ouverture de la session de compensation par LCH.Clearnet S.A.

Pour toute question concernant ce Bulletin, merci de bien vouloir contacter:

Equity Derivatives Product
Management

+44 (0)20 7379 2200

equities@nyx.com

PARIS NOTICE NO. 12/12

Issue Date: 26 July 2012
 Effective Date: 10 August 2012

EXTENSION OF THE AVAILABILITY OF THE BLOCK TRADE FACILITY AND EXTENSION OF THE DAY SESSION FOR CERTAIN PARIS MARKET CONTRACTS

Executive Summary

This Notice informs Members of the extension of the availability of the Block Trade facility for certain contracts from 18:15 to 18:30 hours CET, and the extension of the day session for Index Futures contracts from 18:15 to 18:30 hours CET with effect from 10 August 2012.

- This Notice informs Members of the extension of the availability of the Block Trade facility for the following Paris market contracts from 18:15 to 18:30 hours CET:

Contracts
FTSE EPRA NAREIT Euro Zone Futures
FTSE EPRA NAREIT Europe Futures
FTSEUROFIRST 80 Futures
FTSEUROFIRST 100 Futures
CAC 40 [®] Index Options
Individual Equity and ETF options

- The Block Trade reporting requirements, as set out in NYSE Liffe Trading Procedure 4.5.19, will remain unchanged. These state that once a Block Trade has been organised, the Block Trade Executing Member must submit details of the Block Trade to the Exchange via LIFFE CONNECT[®] as soon as practicable. In any event, the details of the Block Trade must be submitted:
 - within five minutes in the case of a Block Trade which was not dependent on the execution of a transaction in another instrument, unless market conditions are exceptional; or
 - within fifteen minutes in the case of:
 - exceptional market conditions; or
 - a Block Trade which was dependent on the execution of a transaction in another instrument.

Les **marchés dérivés d'Euronext** comprennent les marchés dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration & Management respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext.

- 3. For clarification, on the Last Trading Day the Block Trade Facility will continue to close at the same time as the Central Order Book in relation to expiring Contracts.

- 4. In addition, with effect from 10 August 2012, the day session close and, therefore the evening session open times, will change from 18:15 to 18:30 hours CET for the following Paris market contracts:

Contracts
CAC 40® Index Futures
FTSE EPRA NAREIT Euro Zone Futures
FTSE EPRA NAREIT Europe Futures
FTSEUROFIRST 80 Futures
FTSEUROFIRST 100 Futures

- 5. Members should note that:
 - (c) all trades generated during the day session (from 08:00 to 18:30 hours CET), will be cleared on the same day (T); and

 - (d) all trades generated during the evening session (from 18:30 to 22:00 hours CET for the CAC 40 Index Futures and from 18:30 to 20:00 hours CET for the other Futures contract), will be novated on the same day once LCH.Clearnet SA has issued the transaction reception notification but will be cleared on the following day (T+1) after the opening of the clearing session by LCH.Clearnet S.A.

For further information in relation to this Notice, Members should contact:

Equity Derivatives Product +44 (0)20 7379 2200 equities@nyx.com
 Management